



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Windsor, le 15 août 2018 — L'Alliance pour une constituante citoyenne du Québec (ACCQ), organisation non partisane, lance aujourd'hui [un appel aux personnes candidates](#) aux élections générales québécoises pour qu'elles s'engagent solennellement, si élues, à œuvrer à l'adoption, dans la première année de leur mandat, d'une Loi créant une Assemblée constituante citoyenne du Québec, ouverte et totalement libre dans ses délibérations et ses conclusions. Cette demande inclut une proposition de projet de Loi soumise par l'ACCQ.

Cette interpellation vise à sortir le Québec de l'impasse qui est la sienne depuis l'imposition illégitime de la constitution canadienne de 1982, document que refusent d'entériner tous les gouvernements du Québec depuis cette époque. En fait, depuis la création du système fédéral-provincial au XIXe siècle, les citoyens n'ont jamais été consultés sur le régime politique qui les régit.

Quelle que soit leur option, aucun des partis politiques présents à l'Assemblée nationale n'est satisfait de l'ordre constitutionnel actuel. Ils ont tous à leur programme des changements majeurs aux pouvoirs du Québec et à ses relations avec le Canada. Pourtant, nos élites politiques n'ont jamais réussi, depuis 1982, à régler la question. Face à cette impuissance des parlementaires, l'ACCQ demande aux personnes candidates de remettre la tâche de la rédaction de la première constitution de l'histoire du Québec aux véritables détenteurs de la source légitime du pouvoir, le peuple lui-même.

Dans son projet de [Loi de convocation d'une Assemblée constituante citoyenne québécoise](#) en vue d'établir une Constitution pour le Québec, l'ACCQ propose que cette assemblée soit composée de 150 personnes (75 femmes et 75 hommes) dont les candidatures seront sélectionnées lors d'un tirage au sort organisé sous l'égide du Directeur général des élections du Québec. Notre proposition inclut une garantie d'un minimum de trois personnes constituantes dans chacune des 17 régions administratives du Québec.

L'ACCQ a soigneusement évité tout ce qui, dans le projet de loi, pourrait limiter les choix des personnes constituantes quant au contenu de la future constitution. Nous ne voulons pas toutefois que la question soit, comme par le passé, repoussée aux calendes grecques. Pour que la souveraineté du Peuple québécois soit véritablement effective, nous avons prévu que l'exercice soit bouclé à l'intérieur du prochain mandat électoral de quatre ans, de la création de la Constituante citoyenne à la ratification de la Constitution par une consultation populaire exécutoire.

De plus, avant d'adopter la loi créant la Constituante, nous souhaitons que l'Assemblée nationale tienne une série de consultations publiques dans tout le Québec afin d'impliquer dès le départ l'ensemble de la population dans le processus.

Afin d'éclairer le choix des électrices et des électeurs, l'ACCQ publiera tout au long de la campagne la liste des personnes candidates qui auront accepté de s'engager à la convocation d'une Assemblée constituante citoyenne **ouverte et totalement libre dans ses délibérations et ses conclusions.**

Source : Alain M. Bergeron / 418-931-3230

www.accq.quebec